



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stationnement

Question écrite n° 60803

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions de stationnement des grands invalides de guerre. En effet, il lui apparaît peu justifiable que la délivrance de la carte européenne de stationnement pour handicapés soit gratuite pour les grands invalides civils et payante (80 francs) pour les grands invalides de guerre. Il lui demande d'une part quelles sont les raisons d'une telle différence de traitement et, d'autre part, quelles sont les intentions du Gouvernement pour y mettre fin.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60803

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mai 2001, page 2673